



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 20 mars 2017

Protocole pour la lutte contre les atteintes à l'environnement mardi 21 mars 2017 à 9h30 - Préfecture

Maurice Barate, secrétaire général de la préfecture de La Réunion, Eric Tuffery, Procureur de la République de Saint-Denis, et les différents partenaires présenteront à la presse un protocole pour lutter plus efficacement contre les atteintes à l'environnement et les conséquences pour les contrevenants le mardi 21 mars à 9h30 à l'hôtel de la Préfecture, en présence de partenaires.

La protection de la biodiversité, de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques constituent un enjeu important pour le cadre de vie de la Réunion. De nombreux acteurs institutionnels œuvrent quotidiennement pour assurer la **protection de ce patrimoine exceptionnel**, qu'ils soient en charge de la police administrative et judiciaire (services de l'État, brigade nature océan Indien, office national de l'eau et des milieux aquatiques, office national de la chasse et de la faune sauvage, office national des forêts, Parc national, réserve naturelle marine, réserve naturelle de l'Étang Saint-Paul, ARS, gendarmerie et police nationale) ou qu'ils soient en charge de la répression pénale (Tribunaux de grande instance de Saint-Denis et de Saint-Pierre). Élaboré dans le cadre de la mission inter-services des polices de l'environnement, ce protocole permettra de **renforcer les synergies** et d'**harmoniser les réponses administratives et judiciaires** apportés aux contrevenants en matière d'environnement.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

